









Inventaire des zones humides, des plans d'eau et du réseau hydrographique

CDA de La Rochelle (CDA LR)

Réunion de présentation des résultats de l'inventaire des zones humides au groupe d'acteurs locaux

Commune de La Jarrie, le 07 juillet 2016 à 09h30 dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Etude financée par la communauté d'Agglomération de La Rochelle et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Liste des personnes présentes

Le tableau ci-dessous en donne la composition :

| NOM Prénom | Fonction | Présent/excusé | |
|------------------------------------|---|----------------|--|
| Membres du groupe d'acteurs locaux | | | |
| David BAUDON | Maire | / | |
| Marina BONNAUD | Service urbanisme de la mairie | Présente | |
| Francis GOUSSEAU | Elu | / | |
| Yves GAUTHEY | Elu | / | |
| Serge LACELLERIE | Elu mémoire d'avant remembrement | Présent | |
| François BLAZY | Vice-président du syndicat du Curé | / | |
| Luc ROBIN | Agriculteur | / | |
| Laurent VIOLEAU | Agriculteur | / | |
| Bernard COUPEAU | Agriculteur | / | |
| Michel TEXIER | Président association de chasse | / | |
| Anne-Marie FAURENT | Randonneuse | / | |
| Jean-Louis DEMARQ | NE17 | / | |
| Christian GRIMPRET | Représentant de la CLE | / | |
| Erick BROUSSARD | ONEMA | / | |
| Laurent MARCHAIS | Représentant d'une association propriété foncière | / | |
| Florent MAUFRAS | Président de l'association de pêche et de protection du milieu aquatique de l'amicale du gardon rochelais | / | |
| Denis ROUSSET | SAGE Charente | / | |

| NOM Prénom | Fonction | Présent/excusé |
|---|---------------------------------|----------------|
| Capucine CAVAILLES | IIBSN | Présente |
| Autres intervenants (animation de la réunion) | | |
| Clémence OLLIVIER | Biotope | Présente |
| Ludovic LUCAS | FMA | Présent |
| Anne-Laure BARON | CDA - Sce Etudes Urbaines | / |
| Stéphane GILBERT | CDA - Sce Environnement | Présent |
| Yohann LEGRAS | CDA - Sce Eau et Assainissement | Présent |

La composition du groupe d'acteurs locaux a été arrêtée par délibération du Conseil municipal de la Jarrie en date du 02 septembre 2014.

Nombre de pages : 9

INTRODUCTION

Stéphane GILBERT explique que cette troisième réunion du groupe d'acteurs locaux a pour but la présentation de l'inventaire réalisé sur le terrain en octobre 2015 ainsi que l'apport ou la demande d'éventuels compléments.

Il passe la parole à Clémence OLLIVIER qui propose le déroulement de la réunion de la façon suivante :

- Bilan de la concertation suite à l'inventaire,
- Rappel des modalités et des méthodes de réalisation de l'inventaire (à partir d'un diaporama joint au compte rendu),
- Présentation des résultats de l'inventaire des zones humides, par planches de l'atlas cartographiques, puis discussion avec le groupe d'acteurs et remarques.

BILAN DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation s'est déroulée en quatre temps :

- Installation du groupe d'acteurs locaux et présentation de la démarche 18 décembre 2014 ;
- Réunion sur le terrain avec le groupe d'acteurs locaux 12 février 2015 ;
- Mise à disposition du public en mairie des atlas cartographiques du 09 mai au 06 juin 2016.
- Réunion de restitution des inventaires au groupe d'acteurs locaux 07 juillet 2016.

Diverses actions de communication ont été mises en œuvre afin de relayer l'information :

- Le site internet de la communauté d'Agglomération pour le lancement de l'étude et la mise à disposition des atlas en mairie ;
- Les exploitants agricoles et les membres du groupe d'acteurs locaux de chaque commune ont été informés par courrier au préalable de la mise à disposition des atlas en mairie.

Exemples d'actions de communication :



Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et les documents (délibérations, compte-rendu, atlas) sont consultables sur le site internet de la CDA de La Rochelle: http://www.agglo-larochelle.fr/inventaires-des-zones-humides.

Résultats de la consultation :

La mairie de Croix-Chapeau nous a fait un retour sur la mise à disposition des atlas. Plusieurs personnes (pas de données chiffrées) sont venues voir les résultats d'inventaire. Aucune remarque écrite n'a été formulée concernant les résultats de l'inventaire sur la commune.

MODALITES ET METHODES DE REALISATION DE L'INVENTAIRE

* Rappels généraux sur les zones humides

Clémence OLLIVIER rappelle que trois critères permettent de déterminer s'il s'agit d'une zone humide ou non :

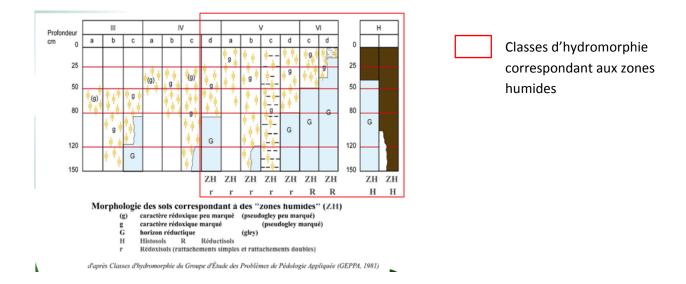
- La présence d'eau ;
- La présence d'une végétation hygrophile ;
- La présence de sols caractéristiques hydromorphes, observés à partir de sondages pédologiques réalisés à la tarière.

★ Méthodologie

Clémence OLLIVIER rappelle le déroulé de l'étude et explique que les inventaires de terrain sont issus de deux sources de données :

- La pré-localisation selon la méthodologie de l'IIBSN;
- Les inventaires sur le terrain qui permettent de caractériser les habitats et de réaliser des sondages pédologiques. Ces inventaires peuvent suivre jusqu'à trois étapes :
 - Un examen de la végétation,
 - suivi d'un examen du sol si nécessaire,
 - > et enfin d'un examen du caractère inondable en dernier recours.

Clémence OLLIVIER explique que l'identification des zones humides a été réalisée conformément à l'arrêté interministériel du 24 juin 2008, modifié le 1^{er} octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

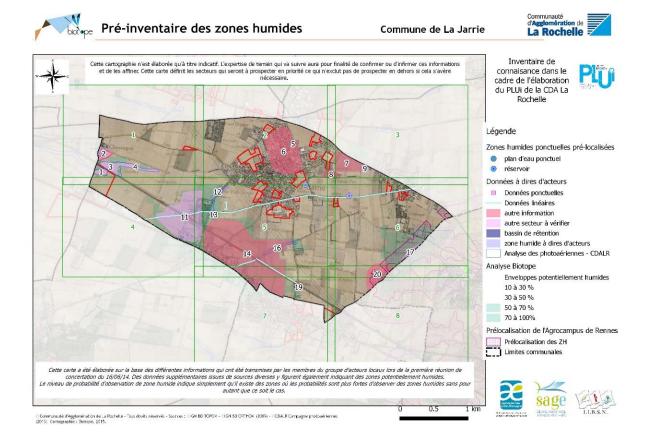


* Définition des secteurs d'inventaire

L'inventaire doit se réaliser sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception des surfaces imperméabilisées (bâti et jardins associés).

Cependant, l'inventaire de terrain s'est porté prioritairement sur les secteurs définis dans le cadre de la phase de pré-localisation et sur la base des cartes de pré-inventaire établies à l'issue de la première réunion du groupe d'acteurs locaux en date du 18 décembre 2014 (cf. cartes ci-dessous).

NB : les zones à urbaniser indiquées sur ces cartes correspondent à celles existantes dans le PLU en vigueur au moment de l'inventaire.



Identification - Délimitation des zones humides

Tous les secteurs ciblés par le pré-inventaire, en l'absence de végétation caractéristique de zones humides, ont fait l'objet de sondages pédologiques permettant de caractériser les sols et ainsi confirmer ou infirmer la présence d'une zone humide tel que défini par la méthodologie.

Les inventaires de terrain sur la commune de La Jarrie ont été menés entre septembre et octobre 2015. Il n'a pas été rencontré de difficultés particulières dans la mise en œuvre de l'inventaire en dehors de quelques parcelles qu'il n'a pas été possible de prospecter (parcelles clôturées,...).

Au total, 75 points de sondages pédologiques ont été réalisés sur le territoire de la Jarrie et sa périphérie. Pour chaque point de sondage, les caractéristiques du sol ont été spécifiées dans une fiche : coordonnées, sol de "zone humide" ou non, classe d'hydromorphie GEPPA (Groupe d'Etude des Problèmes de Pédologie Appliquée), profondeur d'apparition des traces d'hydromorphie.

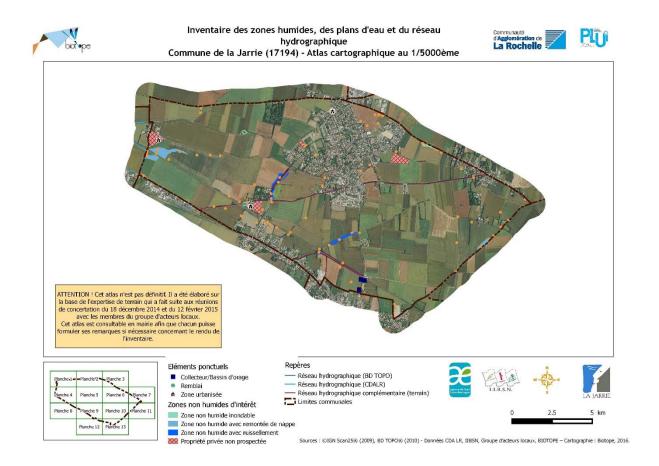
PRESENTATION DES RESULTATS DE L'INVENTAIRE AU GROUPE D'ACTEURS

Sur la commune de La Jarrie, aucune zone humide n'a été identifiée sur critère habitat ou sur critère sol. Cependant, plusieurs zones inondables non humides d'intérêt ont été mises en évidence :

- Une première zone non humide de remontée de nappe au sud de Chassagné;
- Une autre zone de remontée de nappe à l'est de la commune, au lieu-dit Les Tessières ;
- Plusieurs zones de ruissellement à l'est et au sud du bourg aux abords des lieux-dits Fiefs Nonains et les Marouillets.

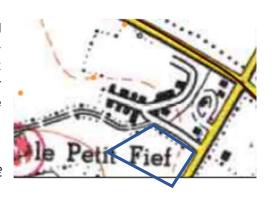
Aucune mare ou plan d'eau n'a été recensé. Plusieurs bassins d'orage aménagés dans le cadre du franchissement de la voie ferrée ont été identifiés le long de la RD 110.

Enfin, aucun cours d'eau n'a été recensé sur la commune, bien que plus de 6 km de linéaire de réseau hydrographique supplémentaire aient été ajoutés grâce aux prospections de terrain.



BILAN PLANCHES PAR PLANCHES - REMARQUES DU GROUPE D'ACTEURS

Planche 3 : une parcelle (en bleu) située au sud du terrain de sport au lieu-dit « Le Petit Fief » va faire l'objet d'un aménagement. Un à deux sondages complémentaires y seront faits pour lever le doute sur la présence éventuelle d'une zone humide.



Extrait de l'atlas de la Jarrie - planche n°3

 Planche 4 : un bassin pluvial est signalé sur la commune de Salles-sur-Mer. Planche 5 : Il est signalé la présence de 2 forages agricoles qui ont été bouchés au niveau du virage de la D109. Un projet d'aménagement de bassins est prévu sur la commune pour limiter les inondations de la voirie (abords de la D109).

Un linéaire de fossé est à ajouter le long de la voirie (pointillé marron). Il est en partie busé. Un symbole ponctuel matérialisant la présence d'une buse sera ajouté à la carte.

Extrait de l'atlas de la Jarrie planche n°5

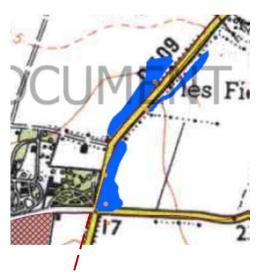
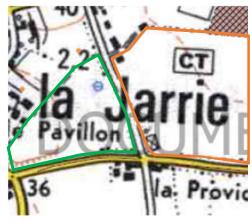


Planche 6 : un projet d'aménagement de parc boisé est en cours d'étude sur une parcelle au lieu-dit « le pavillon » (cf. parcelle en vert). Plusieurs points de forage y ont été réalisés. La mairie transmettra à Biotope les résultats de ces forages. Des sondages complémentaires seront réalisés sur cette parcelle (en orange) ainsi que sur la culture située de l'autre côté de la voirie car il se peut que cette zone située en continuité d'une zone urbanisée soit aménagée à terme.



Extrait de l'atlas de la Jarrie -

planche 6

■ Planche 9 : plusieurs linéaires complémentaires de fossé ont été cartographié. Un linéaire de fossé situé du nord de l'entreprise entre deux cultures (en bleu pointillé) est à vérifier. Plusieurs poches d'eau sont signalées dans le secteur du Fief Bernon/Grolleau notamment aux abords de la voie ferrée (zone entourée en vert). L'eau y affleurerait par moments. La vérification de l'inondabilité de la parcelle sera faite à l'aide des campagnes de photographies aériennes de 2013 et de 2014.



Extraits de l'atlas de la Jarrie - planche n°9

■ Planche 13 : Une ancienne carrière remblayée est signalée sur la planche 13 non loin du lieudit les Fagots d'Aytré. Un symbole ponctuel sera ajouté dans ce sens.

Prochaines étapes

L'inventaire sera soumis au Conseil municipal pour délibération et approbation à compter de la rentrée 2016.